



Nouméa, le 12 décembre 2018

L'inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche,  
vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,  
directeur général des enseignements

Le vice-recteur

VR/J-C R-F/HK  
n° 3211/18/.....

Affaire suivie par :

Téléphone  
(687) 26 62 62  
Fax  
(687) 27 30 48  
Mél.

[ce.vicereacteur@ac-noumea.nc](mailto:ce.vicereacteur@ac-noumea.nc)

BP G4  
98848 Nouméa Cedex

<http://www.ac-noumea.nc>

à

Mesdames et messieurs les directeurs  
et directeurs adjoints  
des collèges de l'enseignement public du  
second degré

### Note générale RENTREE 2019 pour le collège

Dans le prolongement de la note générale de rentrée du 10 décembre 2018, je souhaite vous adresser quelques recommandations particulières, prenant notamment appui sur le premier bilan de mise en réforme du collège.

#### **I/ La mise en réforme concerne tous les collèges.**

Après une année 2017 d'intenses formations préparatoires, et une année 2018 de lancement, tant les inspecteurs, les chargés de mission que moi-même ont pu constater le mouvement enclenché.

Cette satisfaction ne gomme pas les contrastes ou des nuances de mise en œuvre qu'il nous faut réguler au nom d'un principe de qualité de service-public.

Je vous invite à m'adresser votre projet de mise en réforme pour le 13 mars 2019 en veillant à accentuer vos réponses sur les recommandations détaillées ci-après.

#### **2/ Une réforme du collège dont le cœur est l'enseignement.**

- **D'abord un enseignement généralisé par compétences (cf le « 4 page » sur l'évaluation par compétences et le nouveau DNB)**

L'enseignement par compétences, tant dans les apprentissages que dans l'évaluation, répond aux besoins de bienveillance et d'exigences de l'école qui est centrée sur la dynamique de progrès des élèves. Les connaissances et compétences visées dans les apprentissages doivent être explicites.

L'évaluation, au service des apprentissages, doit permettre à l'élève de percevoir ses acquis, ses points faibles et ses progrès. Les enseignants peuvent ainsi adapter leur enseignement, et élaborer des stratégies de remédiation ou d'approfondissement.

Dans ce cadre de l'accompagnement de la réforme, les enseignants continueront à bénéficier de formations disciplinaires sur ce thème en 2019.

Je vous rappelle que la note chiffrée sur les bulletins trimestriels sera définitivement abandonnée à l'horizon 2020.



Par conséquent, l'année scolaire 2019 doit se traduire par un usage généralisé du bulletin présenté par compétence désormais dans toutes les classes.

- **Ensuite, un enseignement dans la logique de cycle et avec la mise en place effective des premiers conseils de cycle 3 en Nouvelle-Calédonie.**

Les programmes de français, de mathématiques et d'enseignement moral et civique ont été clarifiés au regard de l'objectif de maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) par tous les élèves. Conçus par cycle de trois ans, ils permettent de garantir la stabilité et la pérennité des apprentissages. Ils fixent les attendus de fin de cycle et précisent les connaissances et les compétences travaillées.

Des repères annuels de progression ont été élaborés en français, mathématiques et enseignement moral et civique de la 6<sup>ème</sup> à la classe de 3<sup>ème</sup>. Ils offrent une référence commune et doivent permettre d'aborder de façon équilibrée les connaissances et compétences tout au long des trois années de chaque cycle. Les repères sont complétés en français et en mathématiques par des attendus de fin d'année explicites et illustrés par des exemples concrets de réussite. La cohérence des cycles est conservée, tout en précisant ce qui doit être acquis annuellement.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous les repères de progressivité pour le français, mathématiques et EMC applicables pour la rentrée 2020 en Nouvelle-Calédonie mais qui peuvent dès à présent être utilisés par les professeurs.

([http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=132987](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132987))

Les autres disciplines devront produire, au sein d'un travail collaboratif, une progression pédagogique pour le cycle 4 afin de garantir une cohérence des apprentissages entre différents enseignants d'un même niveau ou entre les différents niveaux.

En outre, compte tenu du vote du congrès relatif à la réforme de l'enseignement primaire, les conseils école-collège et les conseils de cycle 3 pourront se mettre en place.

Le plan académique de formation prévoit des journées école-collège sous l'égide des inspecteurs primaires et des directeurs de collège. Il conviendra de s'attacher à définir les modalités de fonctionnement de ces conseils et de se donner des objectifs de travail en particulier autour des évaluations 6<sup>ème</sup>.

- **Enfin, des enseignements pratiques interdisciplinaires à enrichir.**

A partir de la classe de 5<sup>ème</sup>, les élèves suivent des enseignements pratiques interdisciplinaires qui aboutissent à des réalisations concrètes, individuelles ou collectives. Chaque élève doit suivre au moins 6 EPI, sur l'ensemble du cycle 4, qui pourra présenter lors de l'épreuve orale du brevet. 3 thèmes sur les 9 thèmes d'EPI sont obligatoires (le parcours civique citoyenneté – le monde économique et professionnel, orientation – les éléments fondamentaux de la culture kanak).

Dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), les enseignants je le rappelle, doivent pouvoir apprécier les contenus disciplinaires en jeu.

Par ailleurs, l'application Folios doit favoriser le suivi des EPI, des différents parcours, ainsi que de toute action mettant en avant les compétences transversales des élèves.



3 / 4

### **3/ Une accentuation sur le Français et les Mathématiques en particulier en 6<sup>ème</sup>.**

Les résultats 2017 et 2018 en 6<sup>ème</sup>, comme vous le savez, sont en légère progression en Français et décevants en Mathématiques.

La mise en réforme du collège nous a conduit :

- à augmenter les heures d'enseignement en Français et en Mathématiques
- à installer l'évaluation Nationale en 6<sup>ème</sup>
- à mettre en œuvre l'opération « lecture » pour les élèves en difficulté de lecture.

Evidemment pour 2019, nous maintenant les mêmes mesures.

Au mois de mars 2019, les élèves de sixième passeront des tests numériques qui permettront de les positionner sur les attendus à l'entrée en sixième et de mieux répondre aux besoins des élèves (deux passations de 50 minutes chacune).

- En Français, les tests évaluent les connaissances et compétences portant sur les domaines suivants : « Etude de la langue » et de la « Lecture et compréhension de l'écrit ».
- En Mathématiques, les tests concernent les domaines « Nombres et calculs », « Grandeurs et mesures », « Espace et géométrie ».

Comme pour le socle, quatre niveaux de maîtrise sont envisagés : insuffisant, fragile, satisfaisant, très bonne maîtrise. Les résultats des tests permettront de repérer les difficultés et d'orienter les élèves vers le dispositif « devoirs faits ». Ils sont communiqués aux familles.

- Liens vers les exemples de positionnement :

<http://eduscol.education.fr/cid132843/evaluation-de-debut-de-6eme-2018-2019-des-outils-pour-les-enseignants.html>

Outre ces tests de positionnement, l'opération « LECTURE » et l'opération « MATHEMATIQUE » en sixième permettront un diagnostic et une mise en œuvre de dispositifs spécifiques pour les élèves les plus fragiles.

J'attire votre attention sur la nouveauté que constituera « l'opération Mathématiques » à la rentrée 2019. Nous ne pouvons pas nous satisfaire qu'un élève sur 2 soit en difficulté à l'entrée en 6<sup>ème</sup>. Il importe comme en lecture d'avoir une action conséquente et déterminée auprès de ces élèves.

Enfin de nouvelles recommandations pédagogiques viennent en appui des programmes scolaires pour faciliter l'apprentissage des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui. Quatre recommandations pédagogiques « ... » ont été transmis, le 26 avril 2018 aux professeurs « ... » des collèges afin d'amener tous les élèves à la réussite scolaire.

Vous trouverez sur le lien suivant les ressources à diffuser auprès des professeurs.

<http://www.education.gouv.fr/cid129644/4-priorites-pour-renforcer-la-maitrise-des-fondamentaux.html>

En d'autres termes, plus les équipes pédagogiques investiront le niveau 6<sup>ème</sup> et différencieront leurs pratiques, plus les élèves auront un parcours collège réussi.



4/4

N'hésitez pas à utiliser tous les moyens à votre disposition (accompagnement personnalisé, usage et durée des horaires disciplinaires, 3 heures libres par division, groupement d'élèves...) pour contribuer à améliorer la nécessaire réussite des élèves.

Je tenais Mesdames et Messieurs les personnels de direction à vous apporter ces recommandations afin de faciliter la préparation de votre rentrée.

**Copie** : aux proviseurs

L'inspecteur général de l'administration de  
l'éducation nationale et de la recherche,  
vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie  
directeur général des enseignements

Jean-Charles RINGARD-FLAMENT